

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG 91 - 062

*L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 22 Avril à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en  
séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire*

**DATE DE CONVOCATION**

17 Avril 1991

**DATE D'AFFICHAGE**

17 AVRIL 1991

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU,  
Mme LISION, MM. BERLAND, GAVEN, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN,  
Adjoints

M. BARON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANNEAU, COASSIN, DINDINAUD, Mme  
FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, Mme PARROU,  
PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, Conseillers formant la  
majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme BARRAUD-DUCHERON par M. MONNARD  
M. MOULINEAU par M. REVOLAT  
M. TAP par M. QUENTIN

**ABSENTS- EXCUSES** : MM. ALCHEUR, ALONSO, BARRIERE.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 29

Monsieur COASSIN Daniel a été élu secrétaire de séance.

**OBJET** : FISCALITE SYNDICALE DU SIVOM

**VOTE** : UNANIMITE

Par délibération en date du 26 Mars 1991, le Comité Syndical a décidé que les charges du SIVOM réparties entre les différentes communes seraient couvertes par une fiscalité syndicale.

Un tableau annexé au Budget Primitif 1991 du SIVOM fait apparaître, pour chaque commune, le montant de sa participation.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- VU la délibération du Comité Syndical du SIVOM du 26 Mars 1991, précitée,

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,

- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- d'accepter que le SIVOM de la Presqu'Ile d'ARVERT et de la Côte de Beauté mette en recouvrement, par voie de fiscalité directe, le montant de la quote-part mise à charge de la Commune, soit : 4.973.702 F (Quatre millions neuf cent soixante treize mille sept cent deux francs), au titre de l'exercice 1991.

Fait et délibéré les jour, mois et an  
susdits  
Ont signé au Registre MM. les Membres  
Présents  
Pour extrait conforme  
Pour le Maire  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort

le 2 Mai 1991

Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982

Certifié Conforme

Mairie de Royan

Par délégation du Maire

Le Secrétaire Général,